

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 22 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 16 mars 2021, se sont réunis, à la salle communale de CANEHAN, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

**SERVICE EAU POTABLE (AEP)**

Membres		
en exercice	présents	votants
66	39	42

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	26	7

**SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
62	35	38

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	24	7

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
64	37	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	25	7

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G.BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) H.PAYEN T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) S.DUBUC (Les Ifs) N.CATTEAU J.M.TASSERIE (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.BEAUVAL M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) J.M. BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.BOUGUENNEC (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) G. FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : G.DECAYEUX (Guerville) à D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) D.BOINET à D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) J.J.MANESSE à B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) R.LECONTE C.LARCHEVEQUE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) P.RECOULES (Melleville) M.RASSE (Millebosc) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Marie-Pierre VIGREUX

Date d'affichage de l'avis de convocation : 16 mars 2021

## ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

1. Matières déléguées par le Comité Syndical au président
2. Redevance : eau potable - assainissement collectif
3. Compte de gestion 2020, Compte administratif 2020, Affectation des résultats 2020 : eau potable - assainissement
4. Budget primitif 2021 : eau potable - assainissement
5. Informations : point sur les dossiers en cours
6. Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Le président remercie M. le maire de Canehan pour la mise à disposition de la salle.

Madame Marie-Pierre VIGREUX est désignée secrétaire de séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical du 28/01/2021.

**N°2021/15**

### **MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président**

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

La signature de marchés :

- de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du réseau d'assainissement rue Pierre et Marie Curie à INCHEVILLE avec M. Sylvain GODU (Saint Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 9 400 € HT.
- de levés topographiques dans le cadre du remplacement du réseau d'assainissement, rue Pierre et Marie Curie à INCHEVILLE avec la société Euclid Eurotop géomètres experts dont le siège est à Rouen. Ces levés seront réalisés dans le cadre de la 121<sup>è</sup> tranche d'assainissement relative à la réhabilitation des réseaux d'Incheville. Le marché s'élève à 5 980 € HT.
- de levés topographiques avec la société Euclid Eurotop géomètres experts dont le siège est à Rouen. Ces levés seront réalisés dans le cadre de la création du réseau d'assainissement sur la commune de CRIEL SUR MER, Hameau de Mesnil Val, Allée de la Chaumière et sur la commune d'INCHEVILLE, rue Henry Dunant. Le marché s'élève à 1 220 € HT.
- de levés topographiques avec la société Euclid Eurotop géomètres experts dont le siège est à Rouen. Ces levés seront réalisés dans le cadre du renouvellement des conduites d'eau potable sur les communes de Millebosc et Longroy, hameau de la Tuilerie, ainsi que Cuverville sur Yères, hameau du Val Robin (87<sup>è</sup> tranche d'eau potable). Le marché s'élève à 3 600 € HT pour Millebosc et Longroy et 1 700 € HT pour Cuverville sur Yères.
- d'essais géotechniques avec la société ECR ENVIRONNEMENT NORD OUEST, (76520 BOOS), dont le siège social est à LARMOR PLAGE. Ces essais seront réalisés dans le cadre du remplacement du réseau d'assainissement, rue Pierre et Marie Curie à INCHEVILLE (121<sup>è</sup> tranche d'assainissement) et de la création du réseau des eaux usées Allée de la Chaumière à CRIEL-SUR-MER, Hameau de Mesnil Val. Le marché s'élève à 2050 € HT pour INCHEVILLE et 1185 € HT pour CRIEL-SUR-MER. La plus-value pour la réalisation d'une analyse HAP s'élève à 60 €. HT
- de géolocalisation et géoréférencement des réseaux avec la société NORCEO, (76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY). Ces prestations seront réalisées dans le cadre du remplacement du réseau d'assainissement, rue Pierre et Marie Curie à INCHEVILLE (121<sup>è</sup> tranche d'assainissement). Le marché s'élève à 2500 € HT.

## Redevance eau potable

Vu l'article L.2224-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président rappelle que :

- Le Comité Syndical, par délibération du 04/10/2006, a fixé la part syndicale de la redevance eau potable, au 1er Janvier 2007, à 0,25 € H.T. / m<sup>3</sup> (part proportionnelle) ;
- Le Comité Syndical, par délibération du 28/01/2021, a approuvé le choix de l'entreprise CFSP en tant que concessionnaire du service eau potable et autorisé la signature du contrat d'une durée de 12 ans à compter du 01/04/2021.

Suite à la prise d'effet du contrat de concession du service eau potable au 1<sup>er</sup> avril 2021, et afin de trouver un bon équilibre pour l'abonné et le syndicat, il est proposé de modifier la tarification de la facture d'eau par la création d'une part fixe de 30 € HT la part proportionnelle restant inchangée. Compte tenu de la diminution de la part du concessionnaire au 1<sup>er</sup> avril 2021, cette modification de la part syndicale n'entraînerait pas d'augmentation de la redevance du service eau potable pour l'utilisateur.

Considérant qu'une modification de la redevance du service eau potable permettra de sécuriser les investissements indispensables pour le syndicat,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**instaurer** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour une durée de 12 ans, une part syndicale fixe de redevance auprès des usagers du service Eau potable : Part fixe : 30 € HT/ an,
- de **maintenir** la part syndicale proportionnelle de redevance du service eau potable :  
Part proportionnelle : 0.25 € HT / m<sup>3</sup>.

## Redevance assainissement collectif

Vu les articles L.2224-12-2, R.2224-19, R.2224-19-1 et R.2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.1331-1 et L.1331-8 du Code de la Santé Publique.

Le Président rappelle que :

- Le Comité Syndical, par délibération du 04/10/2006, a fixé la part syndicale fixe de la redevance assainissement collectif, à 38,12 € H.T. / an au 1er Janvier 2007, et la part syndicale proportionnelle à 1,10 € H.T. / m<sup>3</sup> ;
- Le Comité syndical, par délibération du 17/07/2018, a approuvé le choix du groupement VEOLIA CFSP - HYDRA en tant que concessionnaire du service public d'assainissement collectif et autorisé la signature du contrat d'une durée de 12 ans à compter du 01/10/2018 ;
- Le Comité syndical, par délibération du 30/10/2018, a instauré une participation correspondant au montant de la redevance, dès la mise en service du réseau d'assainissement collectif, aux abonnés qui n'ont pas procédé au raccordement de leur installation au réseau.

Afin de trouver un bon équilibre pour l'abonné et le syndicat, il est proposé de modifier la tarification de la facture d'assainissement collectif par l'augmentation de la part fixe de 20 € HT soit 58 € HT et de la part proportionnelle de 0.36€ HT soit 1,46 € HT/m<sup>3</sup>. Compte tenu de la diminution de la redevance du service eau potable au 1<sup>er</sup> avril 2021, cette modification de la part syndicale n'entraînerait pas d'augmentation du tarif global, eau potable et eaux usées pour l'utilisateur.

Considérant qu'une modification de la redevance du service assainissement collectif permettra de sécuriser les investissements indispensables pour le syndicat,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **Modifier** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, la part syndicale de la redevance d'assainissement collectif auprès des usagers du service d'assainissement collectif comme suit :
  - Part fixe : 58 € HT / an,
  - Part proportionnelle : 1,46 € HT / m<sup>3</sup>.
- **Continuer** à astreindre les propriétaires qui n'ont pas procédé au raccordement de leur immeuble au réseau public d'assainissement collectif, au paiement d'une somme équivalente à la redevance qu'ils auraient payée si

leur immeuble avait été raccordé, et ce dès la mise en service du réseau public de collecte. Cette somme est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, compte tenu de la modification de la redevance.

N°2021/18

### Compte de gestion 2020 - Eau potable

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du **service eau potable** présenté, pour l'exercice 2020, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°2021/19

### Compte administratif 2020 - Eau potable

Il est proposé au Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M. Jacques BEAUVAL, doyen d'âge, sur le compte administratif du service **eau potable**, de l'exercice 2020, dressé par M. Martial FROMENTIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Résultats cumulés au 31/12/2019 (ligne 001-BP2020)			17 284.79 €
<b>Réalisations 2020</b>	<b>- 362 026.36 €</b>	<b>775 848.58 €</b>	<b>413 822.22 €</b>
Résultats cumulés au 31/12/2020 (ligne 001-BP2021)			431 107.01 €
Restes à réaliser (RAR)	- 238 100.00 €	91 030.00 €	- 147 070.00 €
Solde d'exécution corrigé des RAR (à prendre en compte pour l'affectation des résultats)			<b>284 037.01 €</b>

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Résultats cumulés au 31/12/2019 (002- BP2020)			373 624.95 €
<b>Réalisations 2020</b>	<b>- 358 435.68 €</b>	<b>476 558.53 €</b>	<b>118 122.85 €</b>
Résultats cumulés au 31/12/2020 (à prendre en compte pour l'affectation des résultats)			<b>491 747.80 €</b>

Le Président ne prend pas part au vote.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs du compte administratif 2020 du service *eau potable*, tels que résumés ci-dessus.

N°2021/20

### Affectation des résultats 2020 - Service Eau Potable

Après avoir entendu les résultats du compte administratif du service **Eau potable** de l'exercice 2020, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats exercice 2019 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2019 (lignes 001 et 002 BP2020)	Résultats exercice 2020 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2020	Restes à réaliser 2020	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats 2020
INVEST	-14 123.25 €	17 284.79 €	413 822.22 €	<b>431 107.01 €</b>	91 030.00 € -238 100.00 €	284 037.01 €
FONCT	447 695.16 €	373 624.95 €	118 122.85 €	491 747.80 €		491 747.80 €



### Affectation des résultats 2020 - Service Assainissement Collectif

Après avoir entendu les résultats du compte administratif du service **Assainissement Collectif** de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats exercice 2019 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2019 (lignes 001et 002 BP2020)	Résultats exercice 2020 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2020	Restes à réaliser 2020	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats 2020
INVEST	-449 426.90 €	249 741.58 €	-1 128 403.87 €	-878 662.29 €	1 562 080 €	-544 482.29 €
					-1 227 900 €	
FONCT	256 990.82 €	1 287 534.46 €	460 282.06 €	1 747 816.52 €		1 747 816.52 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- d'affecter les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020</b>	1 747 816.52 €
<b>Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068 du BP 2021</b>	544 482.29 €
Solde disponible	1 203 334.23 €
affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du BP 2021	1 203 334.23 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	544 482.29 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2020	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 BP 2021 : Solde d'exécution de la section <b>d'investissement</b> reporté (résultats cumulés au 31/12/2020)	-878 662.29 €
Ligne 002 BP 2021 : Résultat de <b>fonctionnement</b> reporté	1 203 334.23 €

### Compte de gestion 2020 - Assainissement Non Collectif

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du service **assainissement non collectif** présenté, pour l'exercice 2020, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Compte administratif 2020 - Assainissement Non Collectif

Il est proposé au Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M. Jacques BEAUVAL, doyen d'âge, sur le compte administratif du service **assainissement non collectif**, de l'exercice 2019, dressé par Martial FROMENTIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



**Budget Primitif 2021 - Eau potable**

Le projet de Budget du service Eau potable est présenté à l'assemblée.

*Les recettes provenant de l'augmentation de la redevance eau potable votée durant cette séance, ont été prises en compte au budget primitif. Les montants en section de fonctionnement diffèrent de ceux mentionnés dans le projet de budget de la note de synthèse. 76 000 € de recettes de fonctionnement supplémentaires sont prévues en 2021. L'augmentation annuelle sera de l'ordre de 305 000 €. La dépense en investissement sera affectée par décision modificative après détermination d'un programme de travaux pluriannuel sur 12 ans. Une réunion de bureau est prévue le mercredi 7 avril.*

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2021 du service Eau potable, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - section de fonctionnement : 1 052 748 €
  - section d'investissement : 1 414 001 €

N°2021/28

**Budget Primitif 2021 - Assainissement Collectif**

Le projet de Budget du service Assainissement Collectif est présenté à l'assemblée

*Les recettes provenant de l'augmentation de la redevance du service votée, ont, elles aussi, été prises en compte au budget primitif. 190 000 € de recettes de fonctionnement supplémentaires sont prévues en 2021. L'augmentation annuelle sera de l'ordre de 292 000 €. Les montants en section de fonctionnement diffèrent ainsi de ceux mentionnés dans la note de synthèse. La dépense en investissement sera affectée par décision modificative après définition d'un programme de travaux pluriannuel. En ce qui concerne la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC), il est proposé aux maires de rappeler aux propriétaires qu'ils devront s'acquitter de la somme de 1000 € après le raccordement.*

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2021 du service Assainissement Collectif, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - section de fonctionnement : 2 485 152 €
  - section d'investissement : 3 974 383 €

N°2021/29

**Budget Primitif 2021 - Assainissement Non Collectif**

Le projet de Budget du service Assainissement non Collectif est présenté à l'assemblée.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2021 du service Assainissement non Collectif, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - section de fonctionnement : 286 500 €
  - section d'investissement : 709 792 €

**INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours**

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

❖ Eau Potable

**Télérelève** : Il restait 199 compteurs à changer. Après le bilan de fin de contrat qui sera fait le 25 mars prochain, nous aurons la liste définitive des compteurs qui n'ont pas pu être remplacés et un remboursement sera effectué.

**Sécurisation des ouvrages - Programme 2016/2017 : 80<sup>ème</sup> tranche.**

Le prestataire (QCS) en charge du diagnostic génie civil n'avait pas transmis son rapport provisoire sur les investigations et le diagnostic des ouvrages. Un rendez-vous a eu lieu le 26/10/2020. L'étude devrait aboutir pour le printemps 2021. L'entreprise est en cours d'intervention sur les réservoirs de Brunville et Etalondes elle est intervenue en fin d'année sur les réservoirs de Criel Yauville et Bazivnal. L'étude devrait aboutir pour juin 2021.

**Sécurisation des ouvrages - Programme 2019/2020 : 80<sup>ème</sup> tranche**

Les travaux de sécurisation du programme 2019/2020 concernent les réservoirs de Criel-sur-Mer, Douvrend (Renouval), Incheville (réservoir et reprise), Longroy, Monchy-sur-Eu, Puisenval, St-Martin-le-Gaillard (Etocquigny), Villy-sur-Yères (réservoir) et Wanchy-Capval (Capval). Les travaux de pose de clôtures, débutés



en février par l'entreprise Tropardy, sont terminés. Les travaux de Véolia, pour l'hydraulique, s'achèveront fin mars.

### **Programme d'actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères : 82<sup>ème</sup> tranche**

Une convention avec la SAFER avait été signée en novembre 2014 afin d'acquérir et d'échanger des parcelles entre les agriculteurs et le syndicat. Un rendez-vous avec la SAFER est prévu le 25 mars.

### **Mise à jour des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) des captages : 83<sup>ème</sup> tranche**

Les Déclaration d'Utilité Publique concernent les périmètres de protection des captages de Villy-sur-Yères, Touffreville-sur-Eu, Criel-sur-Mer. Les enquêtes publiques, débutées en décembre 2020 ont pris fin le 8 janvier dernier. La Préfecture nous a transmis leurs rapports le 9 mars.

### **Renouvellement des conduites d'eau potable : 87<sup>ème</sup> tranche**

Les travaux de renouvellement des conduites vont concerner dans un premier temps la canalisation entre Millebosc et Longroy, ainsi que celle du Val-Robin à Villy-sur-Yères. La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. Les levés topographiques par EUCLYD vont débuter fin mars. Un programme de travaux pluriannuel sur 12 ans va être élaboré et transmis aux communes afin qu'elles aient la possibilité de prévoir les travaux de voirie en corrélation avec ceux du syndicat.

#### **❖ Assainissement Collectif**

### **Concession de service public d'assainissement collectif**

Le nouveau contrat de concession avec le groupement CFSP/HYDRA a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises. Le système d'assainissement de Criel sur Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St Pierre en Val (une partie), St Rémy Boscrocourt, Touffreville.

Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 35 17 60 30 pour les communes suivantes : Bailly, Bazinval, Cuverville, Fresnoy, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Mesnil Réaume, Monchy, St Ouen, St Pierre, St Quentin, Sept Meules et Tourville.

La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 10 juin prochain. Les communes sont toujours invitées à faire remonter les observations des usagers sur le service, dans le but de l'améliorer.

### **Boues COVID 19**

Depuis mars 2020, s'ajoute le traitement des boues des STEP de Criel-sur-Mer, Bailly-en-Rivière, Guerville, et Melleville. Le coût est estimé à 75 000 € HT, pour 2020 et 2021 subventionné à hauteur de 80% par l'AESN.

Pour les années à venir, l'objectif est de lancer une étude comparative pour trouver la solution la plus avantageuse pour le syndicat parmi les suivantes : création d'un chaulage à la STEP de Criel sur Mer, d'un chaulage au hangar de stockage de Criel, d'une unité mobile de traitement, co-compostage ou encore méthanisation ?

### **Diagnostic d'assainissement à Criel-sur-Mer : 119<sup>ème</sup> tranche**

Le diagnostic d'assainissement de Criel par le Groupement Aqua Enviro/Sogeti/Expea a débuté en mai 2019. Les essais à la fumée ont été réalisés en fin d'année à Etalondes, Criel sur Mer et St Rémy Boscrocourt. Les « passages caméra » sont en cours. Le résultat de l'étude est prévu en juin 2021.

### **Rue des Antonins à St-Rémy-Boscrocourt (arrivée de l'aéroéjecteur de Baromesnil) : 110<sup>ème</sup> tranche**

Le problème d'H<sub>2</sub>S en quantité faible engendrait des problèmes d'odeurs pour les riverains. L'aménagement du refoulement réalisé donnait au départ un bon résultat, mais le problème d'odeurs est réapparu, auquel un problème de bruit a été ajouté. Le dossier va être traité dans le cadre du diagnostic de Criel. Les travaux à prévoir seront plus importants que prévus.

### **Extension du réseau d'assainissement à Criel-sur-Mer – Criel plage/Yauville : 112<sup>ème</sup> tranche**

La réception des travaux de DR (lot 1) s'est déroulée en décembre. Le procès-verbal de réception reste à signer pour l'entreprise SARC, pour le lot 2 (réseau ramifié sous pression).

### **Branchements privatifs pour Criel-sur-Mer – Criel plage/Yauville : 112<sup>ème</sup> tranche**

Le marché a été attribué à l'entreprise GHTP. Les travaux, débutés en juillet et interrompus fin octobre pour des raisons météorologiques, vont reprendre début avril.

**Diagnostic Touffreville-sur-Eu : 113<sup>ème</sup> tranche** : L'ensemble des systèmes de transfert à Touffreville-sur-Eu ont été réhabilités par l'entreprise SOC. Les travaux ont été réceptionnés partiellement le 16 mars. La réception définitive est prévue en juin après création d'un branchement au niveau de la maison de la pisciculture.

### **Optimisation de la STEP de Bailly-en-Rivière : 114<sup>ème</sup> tranche**

La pré-réception des travaux du groupement SAUR/VAUBAN, débutés en avril 2020, s'est déroulée le 30 novembre dernier, avec émission de réserves. La visite de réception des travaux s'est déroulée le 08 février. Le procès-verbal de réception sera signé après quelques reprises sur les travaux.

### **Mise en séparatif du réseau d'assainissement de Gutenberg à Incheville : 118<sup>ème</sup> tranche**

Sylvain GODU assure la Maitrise d'œuvre de la mise en séparatif du réseau et des branchements du lotissement Gutenberg. Les travaux de réseaux par EBTP sont terminés depuis octobre. Les travaux seront réceptionnés après la reprise de la voirie en avril. Pour la partie branchements, les travaux chez les particuliers sont terminés depuis début décembre. Nous sommes en attente des re-contrôles pour réceptionner les travaux.

### **Optimisation de la STEP de Gouchaupré : 120<sup>ème</sup> tranche**

L'ouverture de la fosse date d'avril 2019. En juillet 2020, le groupement SADE / EGIS a été retenu et le porté à connaissance a été déposé. Nous avons reçu l'avis favorable de la DDTM le 15 janvier 2021. La réunion de lancement s'est déroulée le 5 février, et celle de fin de préparation le 18 mars. Les travaux démarreront mi avril.

### **Réhabilitation du réseau d'Incheville : 121<sup>ème</sup> tranche**

Plusieurs tranches de travaux se succéderont pour réhabiliter une grande partie du réseau. La Maitrise d'œuvre de la rue Pierre et Marie Curie est assurée par Sylvain GODU. Les levés topographiques sont en cours de réalisation par Euclyd et l'ordre de service pour la réalisation des études géotechniques sera envoyé fin mars à ECR.

- ❖ Assainissement Non Collectif (ANC)

### **Marché de prestations de services**

Les prestations de contrôle sont réalisées par VEOLIA et l'entretien des installations réhabilitées par le biais du Syndicat est réalisé par GHTP, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Contrôles : En 2020, avec la pandémie, aucun courrier n'a été envoyé pour les contrôles. N'ont été réalisés que les derniers contrôles prévus en 2019. Pour 2021, 358 contrôles prévus pour 2020 sont à réaliser.

Pour la partie entretien des installations réhabilitées par le syndicat, pour lesquelles une convention d'entretien est en cours avec le syndicat, il faut contacter en cas de problème, le syndicat pour les interventions en semaine au 02 38 82 87 23 ou GHTP pour les interventions le soir et le week-end au 06 17 53 96 98.

Une correction et une mise à jour des coordonnées doivent être apportées à la base de données des usagers du service. Une réunion de travail dédiée au service Assainissement non collectif est prévue avec le président et les vice-présidents pour solutionner les dysfonctionnements.

### **Tarification du service**

Depuis le 01/10/2018 et jusqu'au 01/10/2020 : la tarification du service ANC sur la facture d'eau est la suivante :

- Contrôle : part fixe : 37 € HT/an
- Entretien : prix variable à la consommation : 1,80 € HT/m<sup>3</sup>

La nouvelle tarification du service entretien s'applique à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 aux personnes qui valident la nouvelle convention d'entretien. Une note explicative va être envoyée à toutes les mairies concernées. Vous trouverez ci-joint au compte rendu cette note.

### **Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

**18<sup>ème</sup> tranche : 35 sites** : Les travaux débutés en juin par l'entreprise SDTP, à l'arrêt pour la période hivernale, reprennent depuis mi-mars pour les 14 sites concernés.

**19<sup>ème</sup> tranche** : Les études par le maître d'œuvre, AC2S sont en cours. 18 demandes d'études ont été faites. Le dossier de demande de subvention sera déposé en mars / avril.

**20<sup>ème</sup> tranche** : Des études sont à prévoir pour l'été 2021.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h30

La secrétaire de séance

Marie Pierre VIGREUX